



COMITE DU JURA
FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL



REUNION DU COMITE DIRECTEUR

Le 8 novembre 2019 à 18h30.

Au boulodrome régional de Bans

Présents :

Melle Emilie MARAUX.

Mmes Françoise GAUTHIER, Jocelyne JARCELLAT, Yvette OUTREY et Stéphanie ZERBINI.
MM. Dominique BACHELEY, Jean BINDA, Michel BOURGEON, Patrick CROTET, Paulo DE BASTOS, Michel DEMOUGEOT, Patrick GRUNEISEN, Philippe JARCELLAT, Antoine MARTINELLO, Hervé MOINE, Gilles OUTREY, Gérard PELLOTIER, Michel PERRUSSEL et Christian VALET.

Absents excusés :

M. Michaël FAIVRE, Jean-Marie MARAUX et Marc SERTILLANGE.
Docteur RAZAFINDRAKOTO Davida.

La réunion commence à 18h30 sous la présidence de Paulo DE BASTOS.

Le Président remercie tous les membres présents pour cette sixième réunion de l'année. Cette séance de travail est consacrée à établir quelques bilans et préparer l'Assemblée Générale.

En préambule, il évoque la naissance de la petite Candice née le 24 octobre qui fait le bonheur d'Aline MONNERET, Présidente de la PCHS et de Thibaud REYNAUD.

D'autre part, le CD39 a une pensée pour M. Michel MAYET, disparu ces derniers jours. Il fut une grande figure de la pétanque haut jurassienne. Une pensée également pour la famille SECRETANT pour la disparition de leur maman.

Concernant le CNC Jeunes de Montluçon, le comportement des Jurassiens dans leur hôtel est parfaitement contraire à l'éthique de notre sport. Le Président précise : « Ils se sont montrés indignes de l'écusson qu'ils portaient et même s'il y a eu nettoyage des chambres, le fait est qu'ils se sont adonnés à la consommation d'alcool et ont provoqué des nuisances sonores. L'hôtelier n'a rien facturé puisque finalement, rien n'a été endommagé, il n'en reste pas moins un préjudice moral. »

Le Président s'est longuement entretenu avec la Présidente du club de Sportivement Pétanque, avertie 3 jours après les faits. Elle condamne avec fermeté ces agissements et se trouvait fort dépitée car tout cela est, bien évidemment, contraire à la moralité qu'elle s'est forgée de notre sport. Le Président poursuit : « Pour moi, il n'y a aucune excuse de la part des joueurs, c'est un manque de respect envers le CD39, leur club et leur délégué. Sont-ils conscients des efforts financiers qui sont engagés chaque année ? Je ne le pense pas sinon, ils n'auraient pas agi ainsi. Jamais, je dis bien, jamais, le CD39 transigera sur ses fondamentaux. Le respect entre autres. »

Néanmoins, il a reçu ce jour des lettres d'excuses des joueurs et un courriel du coach qui reconnaît les faits tout en y apportant les plus vives modérations.

Un débat s'installe et la proposition du Président de conserver la moitié de l'indemnité fédérale n'est pas retenue à une très large majorité puis différentes actions à engager sont évoquées. Finalement :

Décision du CD39 :

Les membres du CD 39 confortent l'appréciation portée par le Président DE BASTOS sur le comportement inacceptable des jeunes jurassiens lors du CNC jeunes à Montluçon. Ils estiment qu'il y a préjudice de moralité envers leur Comité Départemental et qu'en premier lieu il convient de sanctionner Monsieur JANOD Nicolas, délégué et coach d'une équipe d'enfants mineurs placée sous sa responsabilité.

Décision le concernant :

- 1 an d'interdiction, à compter du 08/11/19, de tout coaching en compétitions départementales, régionales et nationales au nom du CD39. Les délégations sur des compétitions où le club est le seul décisionnaire restent à l'appréciation du club.
- Report d'une année, également à compter du 08/11/19, avant de pouvoir se présenter à l'examen BF2.

Autres décisions :

- Suppression de l'indemnité fédérale d'un montant de 800 € qui aurait dû être versée au club. Pour rappel, cette délégation a coûté plus de 1100 € au CD39 (déplacements + hôtellerie) alors que la participation du club pour les repas a été de 540 €. De fait, la part fédérale sera dorénavant conservée par le CD39 comme elle était conservée par la ligue de Franche-Comté auparavant quand elle devait elle-même supporter ces mêmes frais.
- Pour les jeunes en question : Exclusion à la soirée des champions à laquelle ils étaient conviés le 22 novembre prochain à Cognac. Suppression des récompenses qu'ils auraient dû recevoir en raison de leurs performances acquises lors des championnats départementaux.
- S'agissant des aides prévues au niveau de la région pour ce type de compétition : Le Président DE BASTOS informera Monsieur DUTRONC, Président du Comité Régional, des faits survenus lors de ce CNC, lequel prendra toutes décisions relevant de sa gestion.

Autre affaire regrettable liée une fois de plus à une consommation d'alcool excessive. Elle concerne deux jeunes majeurs : MM. BEY Kévin et Christophe MONNET. Ils participaient tous deux à la sélection Jeunes à Pontarlier les 12 et 13 octobre 2019 derniers. Après une nuit de fête, ils étaient absents sur les jeux à la reprise du dimanche matin. On est allé les réveiller à leur hôtel en les pressant de venir au plus tôt... Mais ils ne se sont jamais présentés.

Le CD 39 est en attente d'un rapport les concernant. S'agissant d'une sélection régionale, ce rapport sera transmis pour instruction auprès du Président Régional... Dès lors, une suite pourra être donnée par la commission de discipline régionale. Affaire à suivre.

Le Président admet que ces deux affaires lui apportent une très grande déception qui fait suite à un très grand agacement. Un courrier va être transmis pour signifier les décisions du CD39.

1 : Approbation du compte-rendu de la réunion du 27 septembre 2019.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2 : Bilan du CDC du 6 octobre :

- Bilan financier : Recette : 1 076.00 €
 Bénéfice : 378.99 €

3 : Bilan de la journée Vétérans du 10 octobre : M. Gilles OUTREY.

176 joueurs. Dans l'ensemble très appréciée malgré un petit couac informatique survenu dans le classement final qui a bien évidemment faussé la remise des récompenses. Le Président de la commission présente ses excuses aux personnes qui n'ont pas été récompensées à la hauteur de leur classement.

Autres remarques dont on tiendra compte dans l'édition 2020 : la boisson servie au repas de midi sera incluse dans le prix du repas. (1/4 de litre par personne)

4 : Bilan de la journée Sport Adapté du 12 octobre : M. Michel PERRUSSEL.

72 personnes handicapées des clubs jurassiens de sport adapté ont participé à cette demi-journée de Pétanque. Une soixante de personnes licenciés issues des clubs jurassiens ont joué avec elles.

Bilan très satisfaisant. Journée très conviviale appréciée de tous les participants. M. Michel PERRUSSEL remercie toutes les personnes qui ont fait l'effort d'y participer. « Nous nous retrouverons le 10 octobre 2020 pour écrire une autre page de ce magnifique élan de générosité que nous partageons chaque année avec des personnes, qui certes sont déficientes, mais ô combien chaleureuses et reconnaissantes. »

5 : Calendrier 2020 :

3 districts ont transmis leur calendrier : Joux, Chaux et Lédonien.

Le Haut-Jura se réunit ce 8 novembre.

A ce jour, un seul chevauchement qui concerne les clubs de CHATELNEUF et MOISSEY. Le CD 39 estime qu'en raison de l'éloignement géographique de ces deux clubs, la programmation d'un concours à la même date ne devrait nuire en aucun cas à l'un comme à l'autre d'autant qu'il ne concerne pas les mêmes personnes qui habituellement s'inscrivent à ces concours.

Suite à la réunion du District Lédonien : Sur les 9 clubs appartenant à ce district, aucun ne s'est proposé à l'organisation du Doublette Régional de Jeu provençal qui doit se dérouler les 13 et 14 juin 2020. Il est regrettable de constater que le choix pour un club d'être support à l'organisation d'un championnat soit dicté exclusivement par des motivations financières. Il est vrai qu'un championnat de jeu provençal avec 32 équipes n'est pas prometteur d'un bénéfice exceptionnel, mais il faut bien que ce type de compétition puisse être organisé notamment lorsqu'il engage le renom du Comité vis-à-vis de la région Bourgogne Franche-Comté. A ce propos, le CD 39 prend l'engagement d'affecter un championnat plus conséquent aux clubs qui auront fait l'effort d'en prendre un moins lucratif.

Pour ce qui concerne celui du 13 et 14 juin 2020, M. Jean BINDA et/ou M. Michel BOURGEON vont étudier avec leur club et leur municipalité respective la possibilité de l'organiser soit sur Champagnole ou Champvans.

DERNIERE MINUTE : ce championnat aura lieu à Champagnole au stade des Louataux. Grand remerciement au Carreau Champagnolais et à son Président M. Jean BINDA.

6 : Point sur le boulodrome régional :

M. Dominique BACHELEY fait un point sur les derniers dossiers :

- **EDF OA** : Ce dossier concerne le rachat de l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques. M. Dominique BACHELEY nous fait part de ses nombreux appels téléphoniques afin de concrétiser un contrat qui s'inscrirait dans la continuité de celui initialement contracté par la Communauté de Communes du Val d'Amour. « On n'a jamais le même interlocuteur », « Rappelez plus tard » etc... A ce jour, les démarches entreprises n'ont rien donné de concret si ce n'est que nous devons présenter prochainement une facture à EDF. M. Dominique BACHELEY prendra contact avec la Communauté de Communes pour connaître les modalités et sur quel support cette facture doit être élaborée.

A noter que les panneaux ont eu une rentabilité supérieure par rapport à l'année précédente. Cela est dû à plusieurs facteurs convergents : Le nettoyage réalisé par MM. Christian VALET et Jean-Paul OUDET du club de Mont Sous Vaudrey, ainsi que l'installation d'un système anti disjonction qui empêche l'arrêt inopiné des capteurs.

- **Contrat d'entretien du chauffage** du boulodrome passé avec l'entreprise DBM : 1 260€ annuel. **Urgent** : Actuellement seuls 2 convecteurs sur les 12 installés sont en état de marche. M. Christian VALET est chargé de contacter l'entreprise DBM pour que l'entretien annuel puisse être fait et que le chauffage soit à nouveau opérationnel.

7 : Point succinct sur les commissions.

Jeunes :

- **Soirée des champions** : Elle aura lieu le 22 novembre prochain à 19h00 à Cognac. Seront récompensés les champions départementaux et régionaux (TàT, Dbl, Tr) toutes catégories, les clubs champions et vice-Champions départementaux et régionaux. Les diplômes seront également remis aux éducateurs et initiateurs ayant rempli les conditions. Les joueurs ou équipes qui se sont distingués lors de la saison seront mis en avant ainsi que les personnes qui se sont investies pour notre jeunesse. Des invitations personnelles seront envoyées aux intéressés.
- **Une sélection nationale Jeunes aura lieu à Nîmes les 30/11 et 01/12/2019**
- **Le 15 décembre 2019 :**
 - o Tir de précision jeune (concerne uniquement les juniors masculins et féminins ainsi que les cadets et cadettes dernière année)
 - o Lors de cette même journée nous poursuivrons le passage des épreuves des bouchons (Bronze, Argent, Or) et des boules (Bronze, Argent, Or) principalement pour les jeunes qui ont participé aux journées antérieures (2017, 2018).

M. Michel BOURGEON précisera auprès des clubs les modalités d'inscription.

- Situation de M. NICEY pour le club de Mont sous Vaudrey. La fédération exige que le responsable d'une école de pétanque soit titulaire du BF1. M. Dominique NICEY, titulaire du diplôme d'initiateur, qui jusqu'à présent occupait cette fonction avec beaucoup de sérieux et de dévouement n'est plus reconnu par notre fédé, es qualité, responsable de l'école de pétanque de Mont sous Vaudrey. Après en avoir discuté avec les intéressés, c'est Mme Catherine GALMICHE, titulaire du BF1, qui assurera la fonction de direction de l'école de pétanque sous la gérance de M. Dominique NICEY qui est élu au Comité Directeur du club de Mont sous Vaudrey et Président de la Commission Jeunes.

Sportive :

Morez a reçu au tour suivant APPOIGNY (89) le 3 novembre : Des regrets : « Il s'en est fallu de peu, pour que ça passe ». Morez s'est incliné face à une équipe qui pourtant était à leur portée. Le club de Morez a chaleureusement remercié le CD39 pour la mise à disposition du boulodrome et la présence de M. Gilles et Mme Yvette OUTREY.

Reste en lice Sportivement Pétanque. On leur souhaite le meilleur pour la suite de cette compétition.

M. Michel BOURGEON : Compte tenu du nombre croissant de licenciés vétérans, Michel demande à ce que le quota maximum des équipes engagées par club, dans le cadre du championnat des clubs, passe à 3 au lieu de 2 actuellement. Le Président DE BASTOS indique que cela pourra être possible dans le futur mais il y voit déjà un inconvénient majeur : ce changement générera certainement pour la 3^{ième} équipe des déplacements plus éloignés. Il pense que dans l'immédiat, à une année du renouvellement de nos mandats, il n'est pas urgent de changer les règles.

Arbitrage :

Certificat d'aptitude des arbitres de plus de 65 ans : à remettre au Président **avant le 31 décembre 2019** pour les **arbitres départementaux** et avant le **15 novembre** pour les **arbitres régionaux**.

Candidats à l'arbitrage : extrait de casier judiciaire de moins de 3 mois obligatoire.

La CRA (Commission Régionale d'Arbitrage) s'est réunie le 27 octobre au boulodrome régional. Entre autres, les arbitres ont été désignés pour les différentes compétitions régionales :

- DAMPARIS 23/05/2020 : Séverine PLASTRE
- POLIGNY 30/06/2020 : Jean LOCATELLI
- SALINS 28/06/2020 : Bernard CARITEY
- BLETTERANS 08/08/2020 : Jean-Claude JOLY
- LONS 22/08/2020 : Séverine PLASTRE
- MONT S VAUDREY 05/09/2020 : Daniel MARINI

Doublette provençal BFC : M. Michel FILAINE du CD21.

Tenues championnats 2020 : Le règlement fédéral précise que le bas doit être identique dans une même équipe. Le terme « identique » est inapproprié : il faut lire « HOMOGENE »

Le Président s'est entretenu longuement avec M. Patrick GRIGNON, Président de la commission nationale d'arbitrage (CNA). Celui-ci a précisé :

- En bas, les joueurs d'une même équipe peuvent jouer indifféremment en short sportif, bermuda sportif ou survêtement. Même règle que pour le haut où une équipe peut jouer en tee-shirt, polo ou sweat. **Les 3 joueurs ne sont pas obligés de porter le même bas MAIS la couleur doit être identique. S'il y a une marque sur un bas, il faudra la même marque sur les autres bas, de même taille.**

- La CNA a réévalué les indemnités de certains arbitres nationaux et internationaux.
- La CNA fera un tour des régions en 2020 en vue d'harmoniser tous les tarifs arbitraux depuis l'échelon départemental. Application en 2021.

RAPPEL : Extrait du compte rendu de la réunion du CD 39 en date du 27 septembre dernier :

Conformément aux récentes dispositions réglementaires fédérales, **chaque club devra avoir en son sein un ou plusieurs arbitres en fonction de son effectif** :

2020 : 1 arbitre par club de + de 50 licenciés ; 2 arbitres à partir de 151 licenciés.

2021 : 1 arbitre pour tout club participant aux compétitions par équipes CDC, CRC, CNC et/ou Coupe de France.

A noter que ce manquement entraînera pour le club des pénalités financières.

Le Président charge les responsables de la commission arbitrale de recenser les clubs qui ne répondent pas à ces nouvelles dispositions, de leur rappeler par courrier l'obligation de se mettre en conformité avec le règlement fédéral, de réceptionner des nouvelles candidatures et d'organiser une ou plusieurs sessions préparatoires à l'examen d'arbitre.

Finances :

Point sur la gestion des licences, mutations et trésorerie 2019 par M. Antoine MARTINELLO.
Situation à la date du 08/11/2019

Licences

1577 licences, soit 0.51 % de + par rapport aux 1569 licences établies en 2018.

- 1426 licenciés seniors dont 1135 masculins et 291 féminines répartis comme suit :
 - o 644 vétérans : 539 masculins et 105 féminines
 - o 782 seniors : 596 masculins et 186 féminines
- 151 licenciés jeunes dont 111 masculins et 40 féminines
 - o 24 juniors (19 masculins et 5 féminines)
 - o 47 cadets (29 masculins et 18 féminines)
 - o 49 minimes (39 masculins et 10 féminines)
 - o 31 benjamins (24 masculins et 7 féminines)

53 duplicatas et 20 corrections d'erreur ont été comptabilisés, soit 73 dont 5 à la charge du CD39 = 68 payants
+ 1 duplicata payant de 2018 comptabilisé en 2019 = 69 payants.

Mutations :

54 mutations internes payantes traitées
20 mutations internes gratuites traitées
17 mutations externes sortantes ont été comptabilisées dont 1 gratuite
3 mutations externes sortantes ont été découvertes lors de l'envoi de la fiche financière de la FFPJP et sont partiellement en cours de régularisation.
23 mutations externes entrantes ont été établies.

Trésorerie licences, duplicatas, corrections d'erreur et affiliation

1425 licences Seniors x 50.00€ = 71 250.00€ (celle de M. Etienne CORTINOVIS sera réglée sur 2020)

151 licences Jeune x 12.00€	=	1 812.00 €
69 duplicatas/correction x 8.00€	=	552.00 €
29 affiliations clubs x 54.00€	=	1 566.00 €

		75 180.00 €

A ce jour la somme de 58 595.00 € a été réglée par chèque et 13 450.00€ par virement bancaire, soit 72 045.00 €.

Et 3 135.00€ sont à encaisser en factures « solde » transmises aux clubs du CD 39 par le Trésorier Général.

Tarif des licences 2020 : Le Président DE BASTOS propose que le tarif des licences 2020 soit identique à celui de 2019 :

- Licences seniors et juniors : 50.00 €
- Licences jeunes : 12.00 €

VOTE : Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Cette proposition sera soumise aux votes des Présidents lors de l'AG 2019 du 30/11/19.

Point succinct sur la trésorerie générale : M. Dominique BACHELEY

Comptes, Trésorerie Générale, situation au 08/11/2019 :

Cpte Courant BPBFC	6 869.03
Livret BPBFC	51 000.00
Cpte Emprunt CA	5 114.25
Cpte Courant CA	3 294.56
Espèces	106.54
total comptes	66 384.38

principaux mvts (depuis la réunion du CD39, le 27/09) :

	<u>dépenses</u>	<u>recettes</u>
Remboursement de l'emprunt, 4 ^o échéance le 10/10/2019	4 896.40	
Fiche financière CR BFC	6 542.50	
Ent. Bonnefoy (enrobé allée boulodrome)	2 730.00	
Encaissement du solde de la subvention du Cons. Départ.		2 190.00
Encaissement de 27 des 29 factures de fin d'année (envoyées aux clubs)		22 155.50
Règlements reçus pour 4 des panneaux publicitaires déjà en place		1 100.00
Règlements reçus pour les 2 nouveaux panneaux pub. au boulodrome		900.00
Fiche financière club : 27 clubs ont réglé, reste à venir les clubs de Clairvaux (422.00 €) et AS Jeanrenaud (98.00 €)		

Commande d'une carte bancaire au Crédit Agricole en cours.

Point sur la trésorerie du boulodrome au 08/11/19 : M. Michel PERRUSSEL

Livret A :	43 987.34 €
Compte Bancaire :	2 321.14 €
Caisse :	90.05 €
Total de l'actif :	46 398.53 €

A noter : La participation des joueurs collectée à ce jour est de 7 519.00 €

8 : Préparation de l'Assemblée Générale du 30 novembre 2019.

- **Réservation du CARCOM** : réalisée par M. Antoine MARTINELLO.
- **Envoi des convocations et invitations : le mardi 12 novembre.** M. Michel PERRUSSEL se charge des convocations, M. Paulo DE BASTOS (des 7 présidents de CR BFC, du président du Comité Départemental Sport Adapté, du Président du Comité Régional Bourgogne Franche-Comté, du Président de la FFPJP et de la FIPJP) et M. Jean-Marie MARAUX des invitations aux différents officiels. (+ MM. RAQUIN, CLEMENT, LAJEUNE, VILLET Guy Maire de BANS)). Nous inviterons également M et Mme Gilbert BONNOT. (absents pour cause de voyage).
- **Repas** : Le CD39 invite les membres du CD, les arbitres et 2 personnes par club ainsi que les vérificateurs aux comptes (MM. Michel GONCE et Jacques PARIS) et la commission électorale (MM. Jean-Luc PERRIN, Guy BUATOIS, Jacques PARIS et Michel DEMOUGEOT). Pour les repas supplémentaires, 22 € à régler à l'ordre du CD39 à l'envoi de la réservation.
- **Proposition de menus** : le choix du menu a été effectué.
- **Boissons pour le repas** : Mme Yvette OUTREY
- **Mise en place de la salle** : il est impératif que la salle où le repas est prévu soit prête à 12h00 – 12h15.
- **Pour le vin d'honneur** : Responsables Mme Yvette et M. Gilles OUTREY. M. Patrick CROTET se charge de l'achat du comté.
- **Déroulement de l'AG** : le président fait une proposition d'ordre du jour. Celle-ci est validée par les membres présents.
L'AG débutera à 9h. L'AG devra reprendre à 14h pour envisager une fin non tardive.
- **Les comptes rendus de commission doivent être transmis avant le 24 novembre à notre secrétaire général M. Michel PERRUSSEL.**
- **Les diplômes de champions du Jura et de ligue** ont été préparés par Mme Emilie MARAUX. Ils sont prêts pour l'AG. Ceux des jeunes sont remis à M. Michel BOURGEON en prévision de la soirée des champions.

9 : Questions diverses.

- **Intervilles le 14 décembre** : Cette finale sera organisée comme prévue par la commission corporative du CD 39.
- **Intervilles 2020 au calendrier** ? Compte tenu des difficultés à harmoniser le règlement de cette compétition entre les deux secteurs du bassin Dolois et Lédonien, le CD 39 décide de ne plus s'impliquer dans cette organisation. Le CD 39 maintient la dotation annuelle inscrite au budget, soit la somme de 800.00 €, (400.00 € seront versés à chacun des secteurs). Libre à eux de s'organiser selon leur propre règlement, voire de se confronter lors d'une finale annuelle s'ils le souhaitent.
- **Réunion de la commission des finances** : le 15 novembre à 16h30 au boulodrome pour les vérificateurs aux comptes et les trésoriers, à 18h00 pour les membres de la commission.
- **Réunion de la commission des finances du CR BFC** le 12 novembre au boulodrome régional.

Achat de tribunes pour le boulodrome : Le Comité du Jura de Pétanque et Jeu Provençal a pour projet de doter de tribunes le boulodrome de Bans dont il est désormais propriétaire afin d'y accueillir des compétitions de niveau national.

Ayant eu connaissance que la Collectivité Lédonienne serait amenée à se séparer des tribunes métalliques de Juraparc stockées à l'extérieur du bâtiment, (celles-ci devenues obsolètes et renouvelées suite à la redistribution de locaux modernisés), M. Antoine MARTINELLO a pris contact auprès des services municipaux, déjà pour s'informer de la véracité de cette

information, et dans l'affirmative, envisager la possibilité d'étudier ensemble l'éventualité d'acquisition de cette tribune ou d'une partie de cette tribune.

Réponse : Suite à votre courriel en date du 16 octobre 2019 par lequel vous sollicitez la Ville de Lons pour l'achat éventuel de 300 places de l'ancienne tribune de Juraparc, votre demande a été étudiée par les élus lors de la réunion de coordination du 4 novembre. J'ai le plaisir de vous informer de leur **avis favorable** pour céder au comité de pétanque du Jura 300 places de l'ancienne tribune, moyennant deux conditions :

- un prix de vente arrêté à 1 200 € nets
- la formulation d'un courrier par le comité de pétanque stipulant que l'achat se fait en connaissance de cause de l'état du matériel et que le comité décharge la Ville de toute responsabilité notamment en matière de normes de sécurité.

Suite à donner : Le CD 39 est intéressé par l'offre d'achat de ces tribunes d'autant que le devis initial que nous avions fait réaliser par un autre fournisseur était de 30 000 € ! Le CD 39 charge M. Antoine MARTINELLO de contacter un cabinet d'expertise de contrôle afin de s'assurer de la fiabilité sécuritaire de ces tribunes et d'envisager avec le représentant de cet organisme une visite du matériel en présence de MM. VAUTHIER Hervé de la Municipalité de LONS, Paulo DE BASTOS et Antoine MARTINELLO.

➤ **Eclairage intérieur du boulodrome :**

Le CD 39 envisage de remplacer les lampes actuelles d'une puissance de 750 Watt par des lampes Leeds qui seront moins voraces en consommation électrique tout en étant aussi performantes. Cet investissement a un coût, mais qui est prometteur d'économies futures.

MM. Christian VALET et Michel DEMOUGEOT sont chargés de faire réaliser une étude de faisabilité par le cabinet AJENA à LONS spécialisé dans le domaine des économies d'énergies. Il n'est d'ailleurs pas exclu que ce type d'aménagement puisse être subventionné par des aides de l'état, d'où l'intérêt de s'adjoindre l'expertise de ce cabinet.

➤ **Districts Jurassiens :** Le Président DE BASTOS attire notre attention sur le fait que les districts actuels **n'ont aucune existence légale**. Il engage les Présidents actuels des 4 districts à provoquer une assemblée générale constitutive dans le but de créer une association de type loi 1901, déclarée en préfecture. Dans un deuxième temps, tout comme un club, cette association serait affiliée au CD 39.

➤ **Information :** Les nouveaux panneaux et logos (BFC et CD 39) seront installés sur la façade du boulodrome au cours de la semaine prochaine.

➤ **Concours du club de Mont sous Vaudrey :** Mme Emilie MARAUX demande s'il s'agissait réellement d'un concours interne puisque sur les réseaux sociaux, il semblait ouvert à d'autres licenciés, auquel cas, ce concours aurait dû avoir l'agrément du Président du CD39 et 2€ par joueur reversés au CD39. Pour le Président VALET, non prévenu de l'évènement en amont, ce concours est bien resté interne malgré une erreur de communication sur les réseaux sociaux.

➤ **Achat de gravier :** M. Michel PERRUSSEL est chargé de commander 6 m3 de gravier, format 4/5, auprès de l'entreprise BAILLY.

➤ **Délégués au Congrès du Touquet en janvier 2019 :** seront proposés à l'AG : MM. Paulo DE BASTOS, Michel PERRUSSEL, Gilles et Yvette OUTREY.

➤ **Avenir du CD39** : un tour de table est effectué afin de connaître les intentions des uns et des autres à un an de la fin du mandat. Beaucoup d'indécis, quelques départs annoncés et des futurs candidats pour le prochain mandat.

Le Président lève la séance à 22h45.

Le secrétaire Général
Michel PERRUSSEL

Le Président du CD 39 FFPJP
Paulo DE BASTOS